



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240626-DEL-24-06-26-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

acte affiché du 02/07/2024 au 03/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt juin deux mil vingt-quatre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 22

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool (à compter de la délibération n° DEL-24-06-26-03 incluse), Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 12

M. Frédéric Hucheloup à M. Jean-Pierre Conrié, Mme Elodie Simoes à Mme Magali Lamir, M. Michel Bucheton à M. Pierre Testu, Mme Dominique Busigny à M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Normand à Mme Valérie Sidot-Courtois, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à M. Arnaud Bertrand, Mme Solange Pétret-Racca à M. Omar N'Dior, M. Michaël Janot à Mme Claudine Queyrie, M. Alexandre Richefort à M. Bruno Drevon, Mme Christine Decool à Mme Michèle Ménez (jusqu'à la délibération n° DEL-24-06-26-02 incluse), M. Franck Thiébaux à Mme Johanne Ledanseur.

Absents non représentés : 02

M. Amroze Adjuward, M. Hugues Orsolin.

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° 2024-06-26/25

Objet : Projet Éducatif de Territoire 2024/2027 - Approbation des axes et objectifs.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DU MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Éducation,

VU le Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

VU sa délibération n° 2021-09-29/13 du 29 septembre 2021, relative à l'approbation du Projet Éducatif de Territoire 2021-2024 et à la signature de la convention de partenariat afférente,

VU les annexes à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie réunie en séance le 17 juin 2024,

CONSIDÉRANT que le Projet Éducatif Territorial (PEDT) 2021-2024 arrivant à échéance, un nouveau projet doit être co-signé par la Commune, l'Éducation Nationale, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),

CONSIDÉRANT que l'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire,

CONSIDÉRANT que le comité de pilotage composé d'élus, de représentants de l'Éducation Nationale, des parents d'élèves, des services de l'éducation, de la prévention et de la jeunesse a organisé l'évaluation du PEDT 2021-2024. Cette évaluation a été confiée à un chargé d'étude (étudiant en Politiques Sociales Territorialisées à l'Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines - UVSQ),

CONSIDÉRANT que l'évaluation comporte deux volets :

- le volet qualitatif permettant la réalisation de 30 entretiens auprès de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative,
- le volet quantitatif comportant 3 questionnaires thématiques adressés à la communauté éducative (familles et partenaires),

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de la période d'évaluation et de concertation avec les acteurs de la communauté éducative autour de 3 thématiques durant l'année scolaire 2022-2023 (accompagnement à la scolarité, handicap et soutien à la parentalité), sont ressortis comme axes et objectifs pour le prochain PEDT :

A. Proposer les axes et objectifs du PEDT 2024-2027 à savoir :

Favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes

- Adapter l'accompagnement à la scolarité en fonction des besoins
- Accompagner les parents dans les difficultés de leurs enfants
- Promouvoir le rôle du parent dans le suivi des apprentissages

Contribuer à l'inclusion des enfants à besoins particuliers dans des conditions adaptées pour les familles et les professionnels

- Renforcer l'accompagnement et l'orientation des familles vers les dispositifs existants
- Accompagner le professionnel dans ses pratiques
- Consolider la communication entre les acteurs de la communauté éducative

Renforcer la citoyenneté et le vivre ensemble

- Proposer un parcours de prévention cohérent
- Susciter l'esprit citoyen des enfants et des jeunes
- Sensibiliser les enfants/les jeunes et les familles au respect des différences

B. Maintenir les rythmes scolaires en élémentaire.

La Commune a souhaité conserver sa spécificité en proposant 4,5 jours d'école aux enfants scolarisés en élémentaire et 4 jours pour les enfants scolarisés en école maternelle.

L'organisation de la semaine pour les élémentaires reste inchangée. Les enfants concernés disposeront de deux créneaux TAP 1h30 par semaine.

C. Développer les thématiques évoquées pendant cette période d'évaluation et de concertation et proposer des actions concrètes dans les 3 ans à venir :

- L'accompagnement à la scolarité
- Le vivre ensemble et la citoyenneté,
- L'inclusion des enfants à besoins particuliers.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Damien Metzlé, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 33 voix),

APPROUVE les axes et les objectifs du Projet Éducatif Territorial 2024 – 2027, tels que présentés ci-dessus ainsi que les annexes jointes à la présente délibération.

AUTORISE le Maire ou son représentant à le transmettre aux autorités de validation (Education Nationale, CAF, DDCS).

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 26 juin 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.